

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES




## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 07-2024 décrétant un emprunt de 1 103 524 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports du Québec accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération.**

Ce règlement est entré en vigueur le 17 avril 2024, soit à la date d'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 18 avril 2024.



Josiane Alarie  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

---

### Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 18 avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18 avril 2024.



Josiane Alarie  
Directrice générale  
et greffière-trésorière